



CHESSY - Infos n° 135



EDITO

Chers Cassissiennes et Cassisiens,

L'année 2020 a été marquée par une période de fortes chaleurs qui a provoqué des phénomènes de retrait gonflement des argiles. Ces derniers ont entraîné des dégâts importants (fissures, affaissement de terrain...) sur une dizaine d'habitations particulières. Les services administratifs de la commune ont recueilli les dossiers des personnes sinistrées. Nous avons envoyé, le vendredi 26 février, une demande de classement de la commune au titre des catastrophes naturelles à la Préfecture du Rhône, comme nous l'avons fait en 2018. Dès que nous aurons reçu la réponse de monsieur le Préfet, nous contacterons les habitants concernés afin qu'elles saisissent dans les meilleurs délais leur assurance, en sachant que le délai maximum est de 15 jours après la parution de l'arrêté préfectoral.

Les contraintes sanitaires ne nous permettent toujours pas d'accueillir au restaurant scolaire public les élèves de l'école Saint Joseph. Comme je vous l'ai indiqué précédemment, la Maison Familiale et Rurale de Chessy a accepté généreusement de les recevoir de novembre à début janvier. Cependant, cette solution ne pouvant être pérenne, nous avons dû rechercher un autre lieu. Après concertation avec la direction de l'école privée, nous avons décidé que les enfants prendraient leur déjeuner sur l'estrade de la salle des fêtes. Cette nouvelle organisation propose aux enfants des deux écoles des meilleures conditions d'accueil, avec notamment une baisse significative du niveau sonore au moment du repas. Je pense que nous devons réfléchir ensemble à trouver une solution durable pour prolonger cette situation.

Notre commune, comme toute la région, a connu un épisode neigeux, alors que nous n'étions plus habitués depuis trois ans. Je remercie chaleureusement monsieur Luc PIERRON, adjoint et aussi agriculteur, pour sa réactivité et la qualité de son travail de déneigement.

Afin de contribuer à la reprise économique et à la réduction des impacts environnementaux, le gouvernement a décidé de lancer un projet ambitieux, le contrat de relance et de transition énergétique. Ce dernier prévoit de subventionner fortement les collectivités volontaires pour faire des investissements importants. Ce contrat précise les thématiques des investissements, comme la réduction de la consommation d'énergie, les équipements sportifs ou culturels, la réalisation d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement de la population... Le conseil municipal a décidé de proposer trois dossiers :

- l'agrandissement du centre technique communal rendu nécessaire afin de respecter les normes d'accessibilité et de ranger l'ensemble des matériels et véhicules,
- la rénovation du plateau sportif avec la couverture des terrains de tennis, la création d'un terrain synthétique et d'une halle, la rénovation énergétique du boulodrome,
- et enfin la mise en œuvre d'une centrale de traitement de l'eau de la source afin qu'elle puisse à nouveau être utilisée comme eau potable.

Ces dossiers sont encore à l'étude et ne seront réalisés que si nous parvenons à obtenir suffisamment de subventions.

Lors de sa séance du 1er février 2021, le conseil municipal a décidé de ne pas augmenter le tarif communal de l'eau afin de ne pas alourdir la pression

Secrétariat de Mairie : Tél 04 78 43 92 03
 Mail mairie : ag@chessy69.fr
 Site Officiel Mairie : www.chessy69.fr
 Bulletin municipal : chessy-infos@chessy69.fr
 Fb <https://www.facebook.com/mairiechessy69/>

SOMMAIRE



LES CONSEILS MUNICIPAUX - P.2

LES AVIS MUNICIPAUX - P.4

NOS ASSOCIATIONS - P.4

L'ÉTAT CIVIL - p.12

financière sur nos habitants. Cependant, vous constaterez une augmentation, elle est due à la décision du SIVU de la Pray d'accroître de 0,15€/m3 la part de l'assainissement.

Pour terminer, et malheureusement, je ne pense pas, au regard de l'évolution de la pandémie, que nous puissions organiser des événements festifs en mars et en avril. Cette situation est pénible pour toutes et tous, mais l'arrivée du printemps devrait nous redonner un peu de baume au cœur.

Thierry Padilla
Maire

URGENCES SANTE

Médecins de garde Appelez le **118 418**

Pharmacies de garde Appelez le **3237**

Soins Médicaux

Numéro d'appel unique
04 78 47 97 88
joignable 7 jours sur 7 - 24 heures sur 24

LES CONSEILS MUNICIPAUX

Les décisions du CM, n'ayant pas une valeur ajoutée au sens des administrés, ne sont pas reprises intégralement dans la synthèse des compte-rendu ci-après. Les Comptes-rendus des conseils municipaux sont disponibles à la consultation sur les panneaux d'affichage communaux et sur le site internet de la mairie. <http://www.chessy69.fr/index.php/la-commune/telechargement/category/14-conseils-municipaux>
Vous avez accès à l'intégralité des débats (Procès-Verbaux) en consultation en mairie.

Conseil Municipal - 1er février 2020

TARIFS DE L'EAU

Les tarifs de l'eau s'établissent aujourd'hui ainsi :

Abonnement annuel 52,30 €

Redevance prélèvement des
ressources en eau/m3 0,043 €

Prix de l'eau/m3 1,75 €

Il convient de voter les tarifs pour 2021.

Le Maire propose de ne pas imputer d'augmentation aux contribuables cette année de maintenir les tarifs de l'eau actuels.

adopté à l'unanimité.

INFORMATION ET POINTS DIVERS :

Achat terrains du BRGM : La SAFER ne peut préempter pour le compte de la commune. La société LIM Immobilière achète les parcelles.

Compte rendu de la réunion du CA du SIVU Jean BOREL par Monsieur André TAILLARD :
Elu représentant la commune, Monsieur TAILLARD

a assisté à cette réunion qui s'est tenue en décembre 2020. Il était question de la possible délocalisation de l'EHPAD de Villefranche et du Bois d'Oingt sur la commune de Jarnioux. L'ensemble des élus présents étaient opposés à cette délocalisation, à l'exception du maire de Porte des Pierres Dorées. Les discussions sont en cours avec une réunion prévue prochainement avec le Département.

Maison Perrier :
Les Bâtiments de France se sont opposés au projet de la société IMCAP SAS pour la construction d'appartements prévus à l'emplacement de l'actuelle maison Perrier. Ils demandent que des points soient modifiés dans le permis. Monsieur André DENOYELLE regrette également que la promesse faite par la société, lors de la signature, de donner la priorité aux Cassissiens et Cassissiennes n'est pas été tenue du fait de la publication de l'annonce sur des sites internet.

Conseil Municipal - 1er février 2020

C RTE :

Les fiches projets ont été transmises à la CCBPD le 9 février 2021. Rappel des 3 projets : le plateau sportif, le centre technique communal et la source.

SUBVENTIONS DE L'ETAT :

Nous avons reçu ces derniers jours les circulaires préfectorales pour la DETR et la DSIL (classique, rénovation énergétique, part exceptionnelle). La commune de Chessy est éligible à ces 2 subventions.

DETR : les thématiques éligibles qui nous intéressent cette année sont :

- la revitalisation des villes moyennes (25% à 60%)
- la rénovation thermique, transition énergétique et environnementale (40% à 60%)
- les équipements d'intérêt sportif et de loisirs (25% à 60 %)

Si la subvention DETR est inscrite en section d'investissement au budget, une partie des crédits peut prendre en charge des dépenses de fonctionnement non récurrentes, en particulier celles relatives aux études préalables.

Nous pouvons bénéficier d'une subvention au titre de la DETR, afin de financer une opération pour laquelle nous avons délégué la maîtrise d'ouvrage, à condition de participer financièrement au moins 20% de l'ensemble des financements publics mobilisés. Les collectivités doivent se rapprocher des services techniques (SIGERLY, ALTE, ALEC, SYDER, ATD) pour remplir la grille d'analyse qualitative attendue dans la constitution du dossier.

Aucune subvention ne pourra être accordée si l'opération a connu un commencement d'exécution avant la date de réception de la demande de subvention à l'autorité compétence.

Les dossiers « prêts à démarrer » doivent être transmis au plus tard le 1er mai 2021.

Rappel : toute opération doit :

- commencer dans un délai de 2 ans à compter de la notification de la subvention
- être achevée dans un délai de 4 ans à compter de la date du début d'exécution.

Il faudra une délibération du conseil adoptant l'opération et arrêtant les modalités de financement.

DSIL « classique » : les thématiques éligibles qui nous intéressent cette année sont :

- la rénovation thermique
- la réalisation d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants.

Nous pouvons bénéficier d'une subvention au titre de la DSIL, afin de financer une opération pour laquelle nous avons délégué la maîtrise d'ouvrage, à condition de participer financièrement au moins 20% de l'ensemble des financements publics.

Les projets retenus sont susceptibles d'obtenir une subvention d'au moins 20% du montant total éligible. Les projets dont le coût total est supérieur à 1,5 M€/TTC seront plafonnés à ce montant.

Les collectivités doivent se rapprocher des services techniques (SIGERLY, ALTE, ALEC, SYDER, ATD) pour remplir la grille d'analyse qualitative attendue dans la constitution du dossier.

Les dossiers « prêts à démarrer » devront comprendre l'ensemble des décisions attributives de subvention des autres cofinanceurs publics (département, région, etc.).

Aucune subvention ne pourra être accordée si l'opération a connu un commencement d'exécution

avant la date de réception de la demande de subvention à l'autorité compétence.

Les dossiers « prêts à démarrer » doivent être transmis au plus tard le 1er mai 2021.

Rappel : toute opération doit :

- commencer dans un délai de 2 ans à compter de la notification de la subvention
- être achevée dans un délai de 4 ans à compter de la date du début d'exécution.

Il faudra une délibération du conseil adoptant l'opération et arrêtant les modalités de financement.

DSIL « rénovation énergétique » :

Cette dotation a pour vocation de financer l'ensemble des travaux de rénovation énergétique des bâtiments publics, visant à diminuer leur consommation énergétique. Elle ne recouvre pas en revanche la construction de bâtiments neufs.

L'ensemble des bâtiments publics (dont les équipements sportifs) est concerné. La rénovation de l'éclairage public peut être éligible à la DSIL de droit commun.

Concernant les travaux de rénovation énergétique des équipements sportifs, les demandes de subventions font l'objet d'un appel à projets spécifique lancé par l'agence nationale du sport. Les collectivités doivent se rapprocher des services techniques (SIGERLY, ALTE, ALEC, SYDER, ATD) pour remplir la grille d'analyse qualitative attendue dans la constitution du dossier. Les demandes de subvention doivent être transmises au plus tard le 1er juin 2021.

DSIL « part exceptionnelle » :

Dans le cadre de la crise sanitaire, le Gouvernement a décidé de doter d'un milliard d'euros supplémentaires en autorisations d'engagement la DSIL.

Les thématiques éligibles qui nous intéressent cette année sont les projets relatifs à la transition écologique qui concernent en particulier la rénovation énergétique des bâtiments publics.

Afin de soutenir un effort d'investissement rapide, les crédits serviront à soutenir les projets « prêts à démarrer » rapidement sans qu'une limitation de montant ne soit fixée.

Nous pouvons bénéficier de cette subvention sur une opération pour laquelle nous avons délégué la maîtrise d'ouvrage, à condition de participer financièrement au moins à 20% de l'ensemble des financements publics.

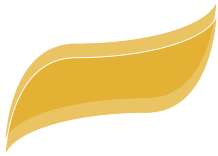
Aucune subvention ne pourra être accordée si l'opération a connu un commencement d'exécution avant la date de réception de la demande de subvention à l'autorité compétence.

Les demandes de subvention doivent être transmises avant le 1er mai 2021.

SIGNATURE D'UN DEVIS POUR L'INSTALLATION D'UN PURIFICATEUR

D'AIR DANS LE RESTAURANT SCOLAIRE :

La Région finance la mise en place de ce dispositif à hauteur de 80% dans la limite de 1.800€/TTC.



AVIS DE MAIRIE

PERSONNES SENSIBLES

La mairie met à jour un **annuaire des personnes sensibles, isolées** ; vous pouvez **vous signaler en mairie** afin d'être contacté en cas de canicule ou de pollution atmosphérique ou par mail à : chessy-infos@chessy69.fr.

PROPRETÉ

La mairie est souvent sollicitée à propos de la propreté de la rue d'En-Haut mais il y a souvent une voiture mal stationnée, qui empêche de circuler. **La balayeuse passe tous les jeudis et nous vous demandons de ne pas stationner rue d'en haut, rue bourchanin, montée du château.**

TAILLE DES HAIES

Le printemps semble déjà arrivé, vos haies vont grandir et s'étoffer, mais elles ne doivent pas dépasser sur la voie publique.

Pour la limitation des propriétés privées, les haies doivent respecter l'article du code civil 671 §1 qui fixe à 2 mètres la distance qu'un propriétaire doit observer pour planter des arbres de plus de 2m de hauteur ou 50cm pour les plantations pouvant dépasser 2m de hauteur.

Si la Mairie se trouve dans l'obligation d'effectuer ces coupes, elle en adressera directement la facture au propriétaire.



Plan de Relance de l'Economie Locale - Covid 19

La CCBPD et ses communes mobilisent 200.000€ supplémentaires pour soutenir les restaurants, bars, cafés restaurants, hôtels, salles des sports, salles de jeux, évènementiel de son territoire.

Le Fonds local de solidarité

Une subvention forfaitaire de 1 000 € attribuée par la Communauté de Communes en faveur des entreprises < 10 salariés du territoire.

Pour en bénéficier jusqu'au 31 mars 2021 : trouvez le questionnaire et le règlement via le lien suivant <https://www.cc-pierresdorees.com/covid-19-plan-de-relance-de-leconomie-locale-ccbpd-et-fonds-de-region-unie>



VIE ÉCONOMIQUE ET LOCALE ET ASSOCIATIVE

Associations - Commerçants - Artisans - Entreprises...

cet espace vous est dédié.

Parution du prochain bulletin début mai,

-> transmettez vos articles avant le 20 avril à chessy.infos@gmail.com



Du dessin au jardin

Le printemps arrive et avec lui, l'éveil de la nature offre ses floraisons spectaculaires, ses fragrances. C'est le moment de l'année où vous pouvez profiter pleinement de votre extérieur. Mais si votre jardin ne correspond pas à vos attentes, que vous souhaitez un lieu plus personnalisé, plus accueillant, plus chaleureux... N'hésitez plus, c'est le bon moment pour franchir le pas : entourez-vous d'un professionnel du paysage et réalisez ce rêve !



Après 6 ans en tant qu'assistante à la conception dans les Alpes Maritimes, à travailler sur certains des plus beaux jardins de la côte d'azur, Margot Chaudat crée Jardi Graph' et s'installe à Chessy. Elle vous accompagne dans l'aménagement de votre jardin.

« Parce que la nature est empreinte de sérénité, et offre une vraie qualité de vie, il est important d'apporter une attention particulière à votre jardin, le tout en adéquation avec vos envies et selon le principe du jardin responsable. »

L'entreprise Jardi Graph', c'est aussi de l'infographie paysagère, un soutien aux professionnels du jardin et du bâtiment par la réalisation de documents graphiques de qualité :

Architectes paysagistes et Paysagistes : Mettre en images vos idées d'aménagement pour les jardins de vos clients.

Architectes, Architectes d'intérieurs : Aider vos clients à se projeter dans leur futur cadre de vie, en prolongeant vos projets d'intérieur à l'extérieur.

Agents immobiliers : Faciliter vos ventes en révélant le potentiel des extérieurs de vos biens, grâce à la mise en valeur virtuelle.

« Particuliers ou professionnels, faisons germer ensemble vos projets d'extérieur. »



Jardi Graph' – Margot Chaudat _ 04 78 43 67 14

margot.chaudat@jardi-graph.fr - www.jardi-graph.fr - Sur facebook : Jardi Graph' - Rhône



Business Protect Conseils

Courtier en Assurances

Once upon the time

Après 23 ans de salariat dans le secteur de l'assurance, j'ai décidé de voler de mes propres ailes et de créer mon cabinet de courtage en assurances.

Spécialiste des professionnels TNS (artisans, commerçants, professions libérales) et des TPE et PME, je mets à votre disposition mes compétences dans les domaines de l'assurance dommages et responsabilités, ainsi qu'en protection sociale du chef d'entreprise et de ses salariés.

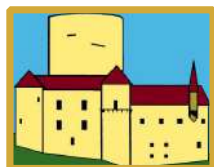
Je vous propose une analyse complète et totalement gratuite de vos besoins assurantiels. N'hésitez pas à me contacter pour échanger et prenons le temps nécessaire à l'optimisation de vos garanties

Professionnels, confier vos contrats d'assurance à un courtier, c'est :

- Un gain de temps
- Une recherche des meilleures solutions pour répondre à vos besoins
- Un seul interlocuteur pour tous vos contrats
- Pas de surcoût
- Un suivi personnalisé
- Un accès aux plus grandes compagnies

Et si on prenait rendez-vous ?

Sandrine ROMAND - 06 58 35 79 21
contact@business-protect-conseils.fr



Comité d'entraide

Après l'annulation de notre concours de belote c'est aujourd'hui l'organisation de notre vide greniers qui est compromise. Quelques membres du Comité d'Entraide nous ont proposé d'organiser une vente de nourriture un dimanche matin sur la place centrale du village et nous pourrions à cette occasion organiser en parallèle une grande loterie avec plusieurs lots de valeurs conséquentes (environ 700 € de lots au total).

Notre objectif serait de pouvoir organiser malgré tout le banquet de nos « Aînés » au mois de décembre.

En effet à cette date toutes les personnes concernées

par ce banquet pourraient, si elles le souhaitent, être vaccinées. Nous allons donc constituer un petit groupe de travail (6 personnes maximum) qui sera en charge de réfléchir sur l'organisation de cette manifestation en termes de date, de choix du plat proposé et de choix des lots parmi des produits « high tech ». Nous serons donc en mesure de vous donner plus d'informations sur ce projet dans le prochain bulletin municipal à paraître début mai.

Petit rappel pour les bénéficiaires des bons d'achat, merci de bien respecter la date limite d'utilisation chez nos commerçants (31 mars 2021).



LA VIGNERONNE

La situation sanitaire ne nous a pas permis de mener à bien les différentes activités prévues en 2020.

En ce début d'année, il a été décidé de nous investir pour les **Journées du Patrimoine de Pays dans une exposition ayant pour thème « L'Arbre : vie et usages », les 26 et 27 juin 2021.**

-> **Si des habitants de Chessy ont, dans leur environnement, un arbre ayant une histoire ou une particularité, merci de bien vouloir nous en faire part.**

Contact téléphonique 06 13 08 87 79 ou par mail : vigneronne69@gmail.com

Club de l'amitié

Le Club de l'Amitié est ouvert à tous, venez nous rejoindre ! Ce Club est un lieu de rencontre, de parole, d'entraide et de partage.

C'est également un lieu d'activités : Marche douce (d'entretien physique, de promenades diverses) lundi de 14h à 16h.

Atelier Mosaïque (technique, accompagnement dans le choix et la réalisation de son projet artistique) mardi de 14h à 16h30.

Informatique (débuter avec l'outil informatique, l'utiliser pour son quotidien) mercredi matin de 9h à 11h.

Activité jeux actuellement coinche et scrabble. Nous recherchons des joueurs de carte, jeudi de 13h30 à 18h.

La cotisation est de 10 euros par trimestre.

Dans l'année nous organisons 1 sortie à la journée, 1 pique-nique, 1 restaurant ainsi qu'un repas pour la période de Noël.

Le Club de l'Amitié est un lieu de lien social avec des personnes de son village, ou des villages avoisinants, nous rencontrons aussi les enfants des écoles, donnons de notre temps pour la réalisation de fleurs en papier pour les conscrits.

N'hésitez pas à vous renseigner, à venir nous voir dans notre local au rez-de-chaussée à droite de la Mairie.

Contact : Mme
BERERD MARIE
PAULE 04.78.43.99.39



Société de chasse

Bonjour à tous les Cassissiens et emprunteurs de nos sentiers communaux.

La saison 2020-2021 de chasse est désormais terminée. Il convient de faire un bilan afin de sensibiliser chacun d'entre nous.

Les 12 chasseurs de la société ont eu le droit, pendant la période autorisée de pouvoir pratiquer leur loisir, seulement 18 journées sur les 37 prévues cette saison. Au tableau final, le résultat est plutôt positif car on a enregistré la capture de 5 renards, 8 fouines, 4 chevreuils, 11 lièvres, 17 faisans.

Soulignons avec encouragement que cette année encore il n'y a pas eu d'incident à signaler.

La déception est que la route a fait un dégât considérable avec un total de 7 sangliers, 3 lièvres et d'autres animaux écrasés mais non identifiés.

A partir du mois de mars, il est à souligner que les promeneurs accompagnés de chiens doivent avoir celui-ci attaché ou, au moins, à portée de voix.

Si, par hasard, vous apercevez un prédateur (renard, sanglier, fouine, etc.) merci de prévenir la société de chasse. Le piégeur pourra éventuellement intervenir pour la capture de l'animal.

Président Lacombe Pierre 06.87.40.92.20

Dury Philippe 06.64.93.80.31



Mines de liens

Suite à la mise en place du couvre feu, l'AMAP s'est de nouveau réorganisée avec une distribution, les jeudis, de 16h30 à 17h30.

L'équipe AMAP remercie très chaleureusement producteurs et adhérents pour leur adaptation à ces nouveaux horaires, permettant ainsi, à l'AMAP, de continuer de fonctionner.

Les contrats, pour la nouvelle période Printemps-Eté, démarrent le 1er avril, mais vous pouvez effectuer vos contrats à tout moment pendant le semestre : 7 producteurs en agriculture biologique viennent régulièrement livrer les amapiens : les producteurs proposent des légumes, du pain, du jus de raisin, des pommes et poires, du fromage de chèvre, des glaces, yaourts, lait de vache, des agrumes de Corse, de la volailles et des oeufs.

L'atelier informatique redémarre le 5 mars, limité à 6 personnes au local de Bagnols.

L'atelier RéCré, à défaut de pouvoir proposer des ateliers du dernier samedi de chaque mois, nous envoie des tutos "bons conseils" : pour les sorties VTT en hiver, pour créer une éponge Tawashi...

Les bénévoles dynamiques de l'association continuent à faire vivre nos ateliers, malgré tout, et à créer du Lien !

L'entretien

- Laver le vélo à chaque sortie, insister sur la transmission, notamment les galets de dérailleur. Le sécher.



- Sécher la chaîne, la lubrifier et vérifier son usure de temps en temps (outil spécifique) ! Attention à ne pas mettre de lubrifiant sur les patins de freins, sur les plaquettes ou disque de freins.

- Surveiller régulièrement l'usure des plaquettes ou patins de freins.



- Ne pas stocker le vélo au froid, risque de grippage de câbles dans les gaines humides à cause du gel.

Eponge Tawashi tissée Tuto de Céline

- Matériel**
 - 1 planche de bois 20 x 20 cm - planche de bois ou alu - rigole
 - 2 mètres à papier gris - 200 fils - laine blanche
- Matériel**
 - 1 planche de bois 20 x 20 cm - planche de bois ou alu - rigole
 - 2 mètres à papier gris - 200 fils - laine blanche
- Matériel**
 - 1 planche de bois 20 x 20 cm - planche de bois ou alu - rigole
 - 2 mètres à papier gris - 200 fils - laine blanche



Conseil : Laver à 40° régulièrement. Faites en plusieurs dans des couleurs différentes pour la maison !

Infos sur <http://www.minesdeliens.org>
Vous pouvez adhérer à tout moment,
contactez-nous à minesdeliens@gmail.org



Qi Gong et Tai Ji Chuan



Châtillon - Chessy

Il est toujours temps de prendre soin de soi.
Tonifier, éveiller notre force naturelle, l'essentiel de l'esprit et du corps.

Pour un quotidien léger et sain.

Une approche active, des outils simples, des techniques douces dans le respect de notre globalité.

Tonifier et entretenir son corps.
Se relaxer et s'apaiser.

S'écouter de l'intérieur et mieux se connaître.
Calmer et gérer ses émotions.

Unifier son corps et sa conscience corporelle.
Comme ouvrir des portes et des fenêtres pour laisser l'air et la lumière circuler.

La pratique du QI GONG et du TAI JI CHUAN apaise l'esprit et soulage le corps.

QI GONG et TAI JI CHUAN sont thérapeutiques par essence.

Ils font partie des pratiques thérapeutiques de l'attention et de la conscience liées au mouvement.

Nous attendons de pouvoir reprendre nos activités

L'association KIMOCHI propose différentes séances chaque semaine (hors vacances scolaires):
Salle CHESSY - MERCREDI de 18h à 19h30 : mouvements pour le bien-être et TAI JI CHUAN.

A NOTER : La séance du mercredi change de salle et d'horaires.

DOJO de CHATILLON
MARDI - QI GONG et MEDITATION de 16h45 à 18h15
QI GONG de 19h30 à 21h

JEUDI - QI GONG de 14h à 15h
TAI JI CHUAN de 15h à 16h

Atelier de QI GONG, le dimanche de 9h à 11h (sur inscription préalable).



Christel : 06 79 36 29 39 ou tc3info@orange.fr - KIMOCHI: tcqg69@orange.fr

Françoise : 06 28 07 02 61 ou 04 78 43 95 76 - Et aussi : KI-asso.org



ASSOCIATION LOI 1901

Bonjour à toutes et tous,
Vous êtes de plus en plus nombreux à venir nous rencontrer et participer aux diverses activités organisées à la Refaiserie. Nous vous remercions de privilégier le local, le fait main.

Malgré cette crise qui dure, nous parvenons grâce à vous à poursuivre nos activités, et pour encore mieux vous accueillir nous agrandissons notre espace à l'usine. Nouveau local : La Refaiserie augmente sa surface de 40 m2. Nous avons commencé les travaux de ce nouvel atelier qui va être très lumineux. Cet espace va permettre d'agrandir la partie boutique et vous proposer encore plus de créations. Nous accueillons avec plaisir tous ceux qui voudraient nous aider à réaliser les travaux de rénovation de cet espace.

Mars : On continue à vous proposer des ateliers de créateurs : Guillemette de Chap'oh vous apprend à fabriquer des articles en laine feutrée et une casquette en jean, Marianna de Root des Sens vous apprend à confectionner vos propres cosmétiques naturels. Mais aussi les ateliers couture pour adultes débutants ou

La Refaiserie



confirmés avec Najat et les ateliers couture pour enfants avec Céline. Très prisés, ces ateliers sont rapidement complets alors rendez-vous vite sur nos réseaux pour connaître les dates et vous inscrire.

Anne d'Ann'trape Rêves vous propose de découvrir le macramé, ses points et la réalisation de décorations murales, suspensions florales.

Fête des mères : comme l'année précédente nous organiserons sur le parking un marché de créateurs. Si la situation sanitaire le permet nous organiserons des animations. Retenez la date des **29 et 30 mai** pour une sortie en famille.

Pour connaître nos activités, les ateliers, les horaires d'ouverture de la boutique, nos événements venez nous rejoindre sur nos réseaux sociaux. Vous pouvez nous communiquer votre adresse mail et recevoir nos Newsletter.

N'hésitez pas à nous suivre sur nos réseaux sociaux pour avoir plus d'infos



Fédération ADMR du Rhône et métropole de Lyon :
« Urgence Domicile »

Les 4 organisations associatives du secteur de l'Aide à domicile en appellent aux Français pour les soutenir dans leurs revendications et interpeller leurs élus.

Une vaste campagne de sensibilisation est lancée depuis le 27 janvier dans la presse quotidienne régionale et nationale et sur les réseaux sociaux pour tirer un signal d'alarme :

Face à l'urgence de la situation, à la détresse des salariés, aux attermolements du Gouvernement, les 4 Fédérations du secteur associatif de l'aide, de l'accompagnement et des soins à domicile ont décidé d'unir leurs forces en lançant dès le 27 janvier, une vaste campagne de communication.

Alors que 80% des Français souhaitent vieillir à domicile, il est déjà impossible, faute de personnel et de moyens financiers, d'honorer toutes les demandes d'accompagnement des personnes âgées ou en situation de handicap, et des familles en difficulté.

Oubliés des pouvoirs publics depuis de trop nombreuses années, l'aide et le soin à domicile ont urgemment besoin de financements et d'une loi Grand âge et autonomie ambitieuse pour continuer à accompagner les plus fragiles.

Cette campagne appelle les Français à interpeller leurs élus, via une plateforme dédiée www.urgencedomicile.org, afin de soutenir les structures et les salariés du domicile autour de 3 principales revendications :

Une loi Grand âge et autonomie ambitieuse,
L'impérative revalorisation des métiers de la branche de l'aide à domicile,

Des financements pour couvrir les besoins et accompagner les évolutions des services.

Quelques chiffres : 1,6 millions de personnes sont accompagnées chaque jour en France,

5.000 structures associatives

225.000 salariés dont 96,% de femmes

Un objectif de 20.000 recrutements par an

Venez nous rejoindre : L. SHAW vous renseignera plus précisément

Tél : 04 72 54 42 29

admr.chatillon@fed69.admr.org

Zac de la Gare - 49, route de l'Arbresle
69380 Châtillon d'Azergues



Puces Café

Les jours se suivent et se ressemblent ! Le Covid ne permet pas encore à notre association de fonctionner normalement! Cependant Puces Café suit son petit bonhomme de chemin

En 2020, malgré l'annulation de nos braderies habituelles et la fermeture temporaire de la boutique à cause des confinements, les ventes ont permis de récolter près de 11.000€ à distribuer aux associations qui en font la demande.

Les clients ont été très compréhensifs et se sont pliés, sans aucun problème, aux règles que nous avons dû mettre en vigueur : ils ont attendu (et attendent toujours) avec beaucoup de patience (parfois dans le froid et, sans même un café pour se réchauffer!) de pouvoir entrer dans la boutique, ceci afin de respecter la règle des 3 personnes maxi à l'intérieur. Tout le monde peut venir en confiance! Les dons sont toujours au rendez-vous, le stock en boutique est renouvelé chaque semaine et les prix très, très bas n'ont pas été modifiés.

Cette année, nous n'avons pas pu tenir une AG normale comme prévue en janvier! Les



bilans ont été envoyés par mails et les adhérents ont pu voter par doodle! On se débrouille!

Mais le beau temps revenant, tout le monde a hâte de voir sortir les tables et les chaises devant la boutique et de pouvoir prendre un petit café au soleil en discutant joyeusement avec amis et connaissances des merveilleuses trouvailles achetées pour un tout petit prix dans la boutique! Encore un peu de patience!

Toutes les informations concernant les heures d'ouverture de la boutique, les jours de réception des dons, etc... se trouvent sur notre site ou sur la page Facebook.

Si vous le souhaitez, vous pouvez aussi rester ou devenir adhérent(e)s à notre association et recevoir les mails qui vous tiendront au courant des activités de Puces Café. Il suffit de demander à la boutique et de verser votre cotisation de 1€ (même pas soldée!!).

Boutique Puces Café, 15 place du Lavoir
69380 Châtillon T : 06 24 03 23 70
contact.pucescafe@gmail.com

<http://www.pucescafe.org/>

<http://www.facebook.com/PucesCafe>



Cap Générations

Nos locaux sont toujours fermés au public et de nombreuses activités, dont certaines se déroulent dans des salles municipales, sont à l'arrêt.

Nous avons toutefois l'autorisation de maintenir certaines actions en face à face :

- Les distributions alimentaires à l'épicerie solidaire le P'tit Coup de Pousses.
- Les actions pour la parentalité (groupes de paroles, la pause des parents) : Les lieux d'Accueil Enfants Parents : Parent 'aise à Anse et Cabanabulle à Lozanne
- Les ateliers culturels enfants (ateliers créatifs et atelier cirque).
- L'atelier théâtre d'accompagnement scolaire pour les écoliers de primaire.
- Les interventions de nos animateurs dans les collèges de Châtillon et Chazay.
- Les permanences d'information Jeunesse (ados/Jeunes adultes)
- Les accueils de loisirs ados pendant les vacances scolaires et l'accueil des ados les mercredis après-midi sur Châtillon, Chazay et le Val d'Oingt.

Comme vous tous, nous essayons de nous adapter au mieux à cette situation inédite et compliquée. Les salariés, majoritairement en télétravail, continuent à

maintenir le lien avec les adhérents, les ados, les seniors et les publics fragiles.

Vicky, notre intervenante, assure ses séances de discussion en anglais en visioconférence pour près de 75% des inscrits

Certains de nos intervenants proposent également à nos adhérents de suivre des séances de remise en forme en ligne

Actuellement, nous n'avons pas de vision précise quant à la réouverture du centre social au public, à la réouverture des salles municipales et à la reprise des activités actuellement à l'arrêt.

Nous restons à votre disposition et à votre écoute par mail ou par téléphone (permanences ou répondeur) – vous pouvez également laisser vos courriers/documents/inscriptions dans notre boîte aux lettres.

Prenez soin de vous, toute l'équipe de CAP Générations

Centre social et culturel CAP Générations -
Place de la poste – 69380 Châtillon
Accueil lundi au vendredi : 9h/12h et 14h/17h
04 72 54 48 76 -
cap.generations@numericable.com -
www.capgenerations.org



Cabanabulle

Lieu de jeux et de rencontres pour les enfants de moins de 6 ans, lieu d'échange pour les parents.

Espace d'accueil collectif pour l'enfant accompagné d'un parent au moins. Il permet aux enfants et à leurs parents d'élargir leurs relations à d'autres.

Pour le plaisir d'être dans l'échange, la rencontre, l'expression en toute confidentialité de son vécu de parent.

Animé par une professionnelle de la petite enfance sur la commune de LOZANNE.

Lieu d'accueil enfants parents
Ouvert tous les samedis de 9h30 à 12h
Entrée libre sans inscription préalable à l'Espace Jeunes, route de Lyon, Lozanne
Info CAP Générations



Parent' Aïse

Lieu de JEUX et de RENCONTRE pour les enfants de moins de 6 ans, lieu D'ÉCHANGE pour les parents.

Espace d'accueil collectif pour l'enfant accompagné d'un parent au moins.

Il permet aux enfants et à leurs parents d'élargir leurs relations à d'autres.

Pour le plaisir d'être dans l'échange, la rencontre, l'expression en toute confidentialité de son vécu de parent.

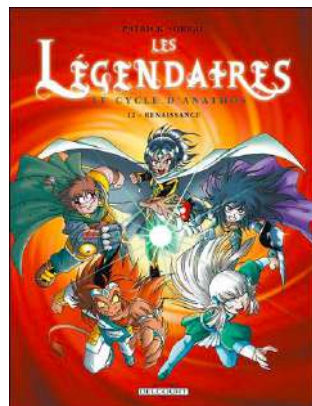
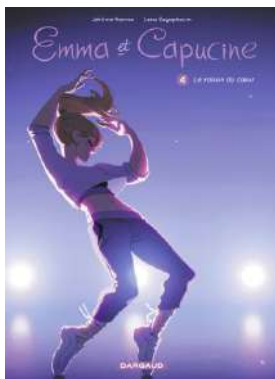
Animée par une équipe pluridisciplinaire en lien avec la petite enfance sur la commune de ANSE.

Lieu d'accueil enfants parents
Ouvert tous les samedis de 9h30 à 12h
Entrée libre anonyme et gratuite, La Clairière, 1251 avenue de l'Europe, 69400 Anse
Info CAP Générations

Pendant la durée du couvre-feu, les mardi, mercredi et jeudi, la médiathèque ouvre à 15h30, et ferme à 17h30 au lieu de 18h30. Vous pouvez toujours rendre les documents 24h / 24 et 7 jours / 7 grâce à la boîte retour.

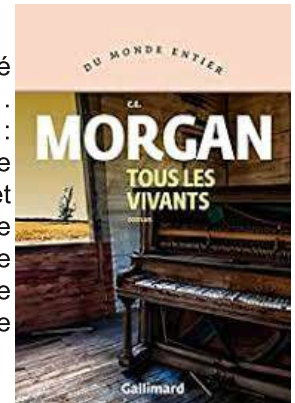
Les mesures sanitaires sont toujours en vigueur afin de vous permettre de venir et d'emprunter en toute sécurité : port du masque, désinfection des mains à l'entrée, jauge limitée à 10 personnes, mise en quarantaine de tous les documents qui reviennent de l'extérieur.

Le début d'année étant l'heure des bilans de l'année passée, quelques infos sur la médiathèque en 2020 : si vous êtes moins venus choisir sur place, confinement oblige (+ de 900 emprunteurs et + de 32 000 prêts quand même !), vous avez été un grand nombre à vous approprier les services à distance que propose notre site web avec un bond de + 228 % des réservations en ligne de documents !



Quant aux documents les plus empruntés en 2020, les bandes dessinées jeunesse restent les grandes préférées de vos foyers. En effet 17 des 20 titres les plus empruntés en sont, dont Les Légendaires, Cédric, Emma et Capucine, Les Schtroumpfs, Frnck, Les Sisters, Anatole Latuile ...

Le titre adulte le plus emprunté a été Tous les vivants, de C.E. Morgan, un roman américain : l'histoire d'amour entre une orpheline douée pour le piano et un fermier qui hérite d'une plantation de tabac dans le Kentucky, un roman qui évoque le tiraillement entre désir de liberté et engagement familial.



Toute l'équipe de la médiathèque, salariées et bénévoles, vous dit à bientôt !

Mardi et jeudi de 16h à 18h30

Mercredi 9h30-12h30 15h30-18h30

Samedi 9h30-12h30

Place de la Poste - 69380 Châtillon - 04 78 43 91 61

mediatheque@chatillondazergues.fr -

<http://mediatheque.chatillondazergues.fr>

<http://facebook.com/mediathequechatillonchessy>

Association Kaléidoscopes arts en mouvements

Ateliers d'arts plastiques pour enfants et adultes sur Châtillon

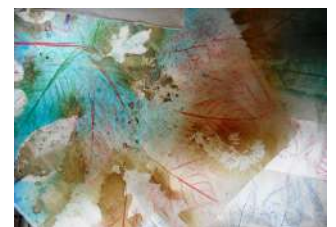
Cette année nous sommes partis d'éléments de la nature pour les interpréter de manières personnelles et parfois proche de l'abstraction, en utilisant mine de plomb, encres, plaque d'impression souple, collages... des techniques variées et des créations toutes originales.

Les enfants ont aussi, de façon ludique, découvert la peinture à l'huile, l'aquarelle, l'encre de chine...

Toutes les approches si diversifiées que nous offrent les arts plastiques permettent à chacun de s'exprimer et de s'aventurer sur le chemin créatif.

Pour découvrir les créations des enfants et des adultes n'hésitez pas à visiter notre page facebook facebook.com/kaleidoscopes.fr

Prochains stages : 12 juin/29 mai/3 juillet - Renseignements au 0640590353



M.F.R. Maison Familiale et Rurale de Chessy

À la Maison Familiale et Rural de Chessy Les Mines, la mise en avant de l'éducation par la pratique est l'un de nos points fondamentaux, les jeunes de notre formation STAV (Sciences et Technologies de l'Agronomie et du Vivant) ont été sollicités par la FDC (Fédération Départementale de Chasse) et le SIMA Coise porteur de projet, afin de recréer des corridors écologiques dans le département.

Encadré par deux formateurs et Mr Jérôme BERRUYER (FDS), nos élèves ont participé à un chantier de plantation de haies champêtres brise vents « mellifères », financé par l'AFAC (Agence Française de l'Arbre Champêtre) et la région AURA.

Installé à Duernes (69) à 900m d'altitude l'agriculteur Mr Nicolas BARDIN, nouvellement installé en maraîchage a pour enjeux de développer des éléments naturels abritant des auxiliaires de culture et de protéger ses cultures des vents d'Ouest et Nord, il souhaite pratiquer une agriculture vertueuse et respectueuse de l'environnement.

Son activité de maraîchage est basée sur des principes de permaculture avec des sols vivants.

L'agroenvironnement étant au cœur du référentiel technique de la formation STAV, les élèves ont pu mettre en pratique leur formation et ainsi planter plus de 500 arbres durant cette journée de plantation.



ETAT CIVIL

Décès

René, Marius DESSEIGNE
Décédé le 11/01/2021

Naissances

Arthur, Michel POULARD
Né le 18 janvier 2021

Livia, Anna MORIGNY
Née le 21 février 2021

Izak, Aïssa, Dominique BENOUA
Né le 19 février 2021

Ellie, Suzanne MORIGNY
Née le 21 février 2021